

SFET

Société Française des équidés de travail

POLITIQUES D'ENCOURAGEMENT SFET 2018

Parcours d'Excellence du Jeune Equidé de Travail



SOMMAIRE

Politique d'encouragement SFET.....	p.4
RACES DE CHEVAUX DE TERRITOIRE.....	p.5
Politique d'encouragement Cheval Auvergne.....	p.6
Politique d'encouragement Cheval Camargue.....	p.7
Politique d'encouragement Cheval Castillonnais.....	p.8
Politique d'encouragement Cheval Corse.....	p.9
Politique d'encouragement Cheval Henson.....	p.10
Politique d'encouragement Cheval Mérens.....	p.11
Politique d'encouragement Poney Landais.....	p.12
Politique d'encouragement Pottok.....	p.13



SOMMAIRE

Politique d'encouragement SFET.....	p.4
RACES DE CHEVAUX DE TRAIT.....	p.14
Politique d'encouragement Cheval de trait Ardennais.....	p.15
Politique d'encouragement Cheval de trait Auxois.....	p.16
Politique d'encouragement Cheval de Trait Breton.....	p.17
Politique d'encouragement Cheval de trait Boulonnais.....	p.18
Politique d'encouragement Cob Normand.....	p.19
Politique d'encouragement cheval de trait Comtois.....	p.20
Politique d'encouragement cheval de trait Percheron.....	p.21
Politique d'encouragement cheval de trait Poitevin.....	p.22
Politique d'encouragement cheval de trait du Nord.....	p.24



SOMMAIRE

Politique d'encouragement SFET.....	p.4
POLITIQUES ENCOURAGEMENT FRANCES ÂNES ET MULETS.....	p.25
Politique d'encouragement âne bourbonnais.....	p.26
Politique d'encouragement âne grand noir du Berry.....	p.27
Politique d'encouragement âne du Cotentin.....	p.28
Politique d'encouragement âne Normand.....	p.29
Politique d'encouragement baudet du Poitou.....	p.30
Politique d'encouragement mule poitevine.....	p.31
Politique d'encouragement âne de Provence.....	p.32
Politique d'encouragement âne des Pyrénées.....	p.33



▪ 30% Politique Spécifique SFET + 100 000 € (à répartir sur épreuves Travail)

✓ 1 par épreuve « Caractérisation » par équidé : **30 €**

- 1 an : Tests de Tempérament Simplifiés (TTS)
- 2 ans : Pointage commun orientation utilisation
- 3 ans : épreuve modèle

L'équidé devra avoir participé et tous les items notés devront avoir été renseignés pour déclencher l'encouragement

✓ 1 par épreuve « Travail » validée par équidé : **40 €**

- 2 ans : épreuve commune éducation
- 2 ans : épreuve commune travail en main
- 2 ans : épreuve commune travail à pied
- 3 ans : épreuve commune bâchée
- 3 ans : épreuve commune montée
- 3 ans : épreuve commune attelée
- 3 ans : épreuve commune tractée

Dans la limite d'une prime par épreuve par équidé

ATTENTION : l'engageur devra être adhérent à l'Association de race correspondante à la race du cheval présenté

RACES DE CHEVAUX DE TERRITOIRE





Politique d'encouragement Cheval d'Auvergne

- 100% pour le modèle et allure
 - ✓ 2 concours primés – 1 niveau 1 et 1 niveau 2
 - ✓ Même montant pour tous quelque soit le classement
 - ✓ Toutes les catégories sont primées

Objectifs de sélection :

Homogénéité de la race

Augmentation du cheptel (demande plus forte que la production) : programme de développement

Travail sur la sélection et les accouplements raisonnés



AECRC
association des éleveurs de chevaux de race camargue

Politique d'encouragement Cheval Camargue

- **40% pour l'utilisation**
 - ✓ 2 concours primés
 - ✓ P1/P2/P3/P4 en répartition 20/60/20 et montant 1,5/1/0,5/0
 - ✓ Même montant pour toutes les catégories

- **50% pour le modèle et allure**
 - ✓ 2 concours primés
 - ✓ P1/P2/P3/P4 en répartition 20/60/20 et montant 1,5/1/0,5/0
 - ✓ Catégories primées : Femelle de 2 ans et 3 ans, mâles de 2 ans et 3 ans, femelles suitées
 - ✓ 60% pour les femelles, 40 % pour les mâles

- **10% politique spécifique**
 - ✓ Primes aux mâles et femelles recommandés

- **Conditions spécifiques:**
Engageur adhérent à l'ANR

Objectifs de sélection :

Pointage (Etat des lieux de la Race (en ferme, chez les éleveurs)

Tri de Bétail

Valoriser les juments

Valoriser l'Attelage

Test des Tempérament Simplifié

Génotypage

Recherche, Référencement et Conservation du patrimoine génétique



Politique d'encouragement Cheval Corse

Pas de concours SFET et pas d'encouragements
SFET pour les éleveurs



Politique d'encouragement Cheval Mérens

11

• 50% enveloppe - Etalonnage

- ✓ Entier présenté et terminant les épreuves : Maximum de 200 euros
- ✓ Etalon approuvé : Maximum de 250 euros

• 25% du reste - Chevaux 3 ans montés qualifiés et présents au championnat :

- ✓ P1/P2 en répartition 3 premiers / les autres et montant 1.5/1
- ✓ Maximum de 250 €

• 25 % du reste - Chevaux modèle et allures qualifiés et présents au championnat :

P1/P2 en répartition les 3 premiers par section / les autres et montant 1.5/1

ATTENTION : tout éleveur ou utilisateur peut prétendre à l'obtention des encouragements que s'il est à jour de ses cotisations auprès du SHERPA Mérens le jour du concours

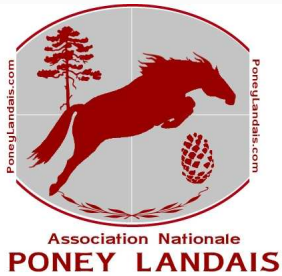
Objectifs de sélection :

- Elevage : Conserver qualités naturels de la race (rusticité, vie en plein air, peu d'exigence alimentaire), qualités maternelles (fertilité, facilité de poulinage, valeur laitière) et docilité (équilibre mental, caractère franc, comportement social)
- Modèle : respect du standard défini par le stud-book, gestion des lignées, conservation de l'hétérogénéité de la race (pour polyvalence d'utilisation)
- Utilisation : adaptation de la production au marché (loisir sous toutes ses formes, compétition), critère de sélection sont la docilité, caractère, comportement, souplesse et performance des allures, équilibre et générosité au travail

29/05/18



Politique d'encouragement Poney Landais



- **100% pour le modèle et allure**

- ✓ 1 concours primé – Prime identique indépendante du classement
- ✓ Coefficient/ catégorie:

	Age	Conditions	Coefficient
Poulinières suitées	18 ans et -	ressaillie par un étalon identifié en vert ou orange dans CUPIDON	1,5
		non ressaillie ou ressaillie par un étalon identifié en rouge ou noir dans CUPIDON	1
Poulinières non suitées	18 ans et -	ressaillie par un étalon identifié en vert ou orange dans CUPIDON	0,5
		non ressaillie ou ressaillie par un étalon identifié en rouge ou noir dans CUPIDON	0
Femelles et mâles	3 ans	Ayant participé au moins à 1 épreuve d'utilisation ou travail du PEJET	1
		sinon	0,5
Femelles et mâles	2 ans	Ayant participé au moins à 1 épreuve travail du PEJET	0,75
		sinon	0,5

- ✓ Conditions particulières :
 - Être adhérent de l'ANR avant le 30 septembre 2018

Objectifs de sélection :

Augmentation des naissances en étant vigilant à la consanguinité



Politique d'encouragement Cheval de trait Auxois

■ 90% pour le modèle et allure

- ✓ 2 concours primés : 1 niveau 1 et concours national pour berceaux -pour hors berceau 1 autre niveau 1
- ✓ P1/P2/P3/P4 en répartition par note +74/ 72 -68/ 66 -60/ -60 et montant 1,5/1/0,5/0
- ✓ Coefficient/catégorie:
 - femelles de 1 an - tous niveaux - coef. 1
 - Mâle de 1 an - tous niveaux - coef 1
 - Femelle de 2 ans tous niveaux - coef.1
 - Mâle 2 ans - tous niveaux - coef. 1
 - Femelles suitées niv 1 - coef. 1
 - Femelles de 3 ans - tous niveaux - coef. 1
 - Femelles suitées niv 2 - coef. 1
- ✓ Conditions de primes : les équidés doivent être inscrits au programme d'élevage

■ 10% pour l'étalonnage

- ✓ Primes par étalon ayant saillie selon la charte de l'étalonnier

■ Conditions particulières

- Être cotisant à l'ANR et inscrit au programme d'élevage

Objectifs de sélection :

- Garder un cheval massif, puissant adapté au travail des sols lourds, avec des membres sains, une belle ligne de dos.
- Augmenter la production avec une ouverture vers du sang nouveau, en restant dans le stud book Auxois (phénotype auxois) pour ne pas tomber dans la consanguinité.





Politique d'encouragement Cheval de trait Breton

- **10% Utilisation (maximum de 100€ par concours)**
 - ✓ 1 concours primé quelque soit le niveau
 - ✓ P1/P4
 - ✓ Prime identique quel que soit l'âge de 3 à 18 ans des animaux et niveau du concours

- **90% Reste de l'enveloppe Modèle et allure**
 - ✓ 2 concours primés : 1 niveau 1 et 1 niveau le plus élevé sauf pour les 1 an et. Mâles de 2 ans un seul niveau primé
 - ✓ Catégorie primées :
 - Femelles de 1an, 2ans, 3 ans et suitées (jusqu'à 18 ans)
 - Mâles de 1an, 2ans et 3 ans
 - ✓ Femelles suitées avec saillies déclarées pour l'année en cours
 - ✓ Mâles doivent avoir obtenu une note supérieur ou égale à 64/100
 - ✓ Femelles doivent avoir obtenu une note supérieur ou égale à 60/100
 - ✓ Prime Coefficient 2 pour mâles de 2 ans et coefficient 1 pour toutes les autres catégories

- **Conditions particulières**
 - ✓ Equidé inscrit au programme d'élevage
 - ✓ Être adhérent à l'ANR à jour de cotisation avant participation au concours concerné
 - ✓ Equidés doivent avoir participé aux concours auxquels ils sont inscrits

Objectifs de sélection :

- Le marché de la viande chevaline : maintien du volume de production actuel
- Le marché de l'utilisation : allègement du modèle et recherche d'une optimisation poids/puissance ; recherche d'aplombs résistants, sans défauts majeurs susceptibles de causer des boiteries. Aplombs permettant de soutenir le cheval mais aussi de mobiliser ses forces en traction de matériels sur sols ou inclinaisons diverses sans endommager la qualité de ses membres ; recherche d'une musculature de «travail» notamment au niveau de la ligne de dos ; amélioration de l'endurance à l'effort, (capacité respiratoire et cardiaque) ; sélection sur le caractère et l'aptitude au travail aux côtés de l'homme





Politique d'encouragement Cheval de trait Boulonnais

• 70 % Modèle et allure - Prime identique indépendante du classement

→ 1 participation primée par niveau

		NIVEAU 1	NIVEAU 2
Poulains	1 an	coef 1	coef 1,5
mâles et femelles	2 ans	coef 1	coef 1,5
Mâles 4 ans et +	3 ans	coef 1	coef 1,5
Poulinières non suitées en 2018 mais suitée en 2017		coef 1	coef 1,5
Poulinières suitées (<18 ans)		coef 2	coef 3

• 20 % Utilisation

• TRAVAIL PEJET (2 et 3 ans) – Education, travail en main, travail à pied et les 4 épreuves de 3 ans

- Note >80 : coef 2,25
- Note entre 60 et 79 : coef 1,5. → 1 participation primée par épreuve
- Note entre 50 et 59 : coef 0,75

• 10 % Etalons

(enveloppe à diviser en fonction du nombre d'étalons répondant aux conditions particulières)

Conditions particulières :

- Être inscrit au programme d'élevage
- Être adhérent de l'ANR à jour de cotisation au plus tard au 31/12/2018
- Juments de 3 ans : soit saillie l'année en cours, soit présentée en épreuve utilisation ou travail
- Etalonnage : carnet de saillie l'année en cours avec des juments saillies, signature de la charte de l'étalonnier et présentation en concours



Modalités principales d'attribution

- Equidés inscrits au programme d'élevage
- Engageurs adhérents à l'ANCTC
- Equidés ayant participé aux concours auxquels ils ont été inscrits

65 % de l'enveloppe pour les épreuves Modèle & Allures

✓ Catégories primées :

- ✓ Pouliches de 1, 2 et 3 ans
- ✓ Poulinières suitées de 3 à 18 ans (saillie déclarée l'année en cours)
- ✓ Mâles de 1 à 18 ans
- ✓ Equidés (juments, hongres et mâles) inscrits dans la section «Cheval de travail » et ayant participé à au moins un concours d'Utilisation ou de travail (PEJET, équidé Cup, qualification loisirs)

✓ Note minimale pour bénéficier de l'encouragement :

- ✓ Mâles : Note supérieure ou égale à 16/20 (soit 80/100)
- ✓ Femelles et chevaux de travail : note supérieure ou égale à 15/20 (soit 75/100)

✓ Par concours, chaque équidé concerné sera encouragé de façon identique quel que soit le niveau, et quel que soit son classement.

✓ Ils pourront être encouragés à hauteur de deux concours maximum au total sur des niveaux différents.

35% de l'enveloppe pour l'Étalonnage (maximum 150€ par équidé) via les épreuves de Modèle & Allures

✓ Réservée aux engageurs étalonniers respectant la Charte des Étalonniers 2018 (renvoyée signée à l'ANCTC avant le 1^{er} octobre 2018)

✓ Les mâles/ étalons concernés de 2 à 18 ans ayant participé à un concours de Modèle et Allures en 2018 et obtenu une note supérieure ou égale à 16/20 (soit 80/100) et ayant des saillies déclarée en 2018 à partir de 3 ans.



Politique d'encouragement Cheval de trait Percheron

- **20 % EPREUVES TRAVAIL du PEJET**
 - ✓ Epreuves TRAVAIL 2 et 3 ans (Education, Travail à pied et en main / épreuves bâchée, montée, attelée et tractée)
 - ✓ 1 épreuve primée SFET (40€) et 25 € pour épreuve non validée ou 2^{ème} épreuve (primée SHPF)
 - ✓ Epreuves Qualifications Loisirs (montée, attelée et/ou bâchée)
 - ✓ 1 épreuve primée SFET selon mention et 25 € pour épreuve non validée ou 2^{ème} épreuve (primée SHPF)
- **15% Etalonnage (maximum de 350€)**
 - ✓ Avoir accepté et signé la charte de l'étalesonnier et l'avoir envoyée à la SHPF avant le 31 juillet 2018
 - ✓ 10€ par jument percheronne saillie inscrite au SB / saillies enregistrées à SIRE au 15/10/18 au moins 5 saillies/ Etalon présenté en concours
- **65% modèles et allures**
 - ✓ 3 concours primés au maximum - 1 niveau 1, 1 niveau 2 et 1 niveau 3 (Cournon OU National du Pin)
 - ✓ Coefficient/ catégorie:

Mâle et Femelles de 1 an, 2 ans, 3 ans - coef. 1	Mâles de 4 ans et + - coef 1
Hongre de 1 an à 5 ans - coef. 1	
Etalon à la revue - coef. 1 primé 1 seule fois	Femelles suitées - coef. 1,5
- ✓ **Conditions particulières**

Etre adhérent de l'association SHPF avant le 31 juillet 2018 / Equidés inscrit au programme d'élevage
 Déclaration de saillie et de naissance du poulain pour les femelles suitées, validées à SIRE au 15 octobre 2018
 Femelles de 3 ans doivent soit avoir fait 2 concours PEJET, soit avoir été saillie en 2018

Objectifs de sélection :

Produire un cheval polyvalent d'envergure européenne





Politique d'encouragement Cheval de trait du Nord

24

1/2

• 65 % Modèle et allure - Prime identique indépendante du classement

→ 1 participation primée par niveau

		NIVEAU 1	NIVEAU 2
Poulains	1 an	coef 1	coef 1,5
mâles et femelles	2 ans	coef 1	coef 1,5
	3 ans	coef 1	coef 1,5
Mâles 4 ans et +		coef 1,5	
Poulinières non suitées	coef 1		coef 1,5
Poulinières suitées (<18 ans)		coef 2	coef 3

• 20 % Utilisation

• TRAVAIL PEJET (2, 3 et 4 ans) – Education, travail en main, travail à pied et les 4 épreuves de 3 ans

- Note >80 : coef 2,25
- Note entre 60 et 79 : coef 1,5. → 1 participation primée par épreuve
- Note entre 50 et 59 : coef 0,75

• EPREUVE SPE RACE (4 ans et +)

NIVEAU 1

- Note >80 : coef 1,5
- Note entre 60 et 79 : coef 1
- Note entre 50 et 59 : coef 0,5

→ 1 participation primée par épreuve

NIVEAU 2

- Note >80 : coef 2,25
- Note entre 60 et 79 : coef 1,5
- Note entre 50 et 59 : coef 0,75

→ 1 participation primée par épreuve





Politique d'encouragement Cheval de trait du Nord

24

2/2

• 15 % Etalons

(enveloppe à diviser en fonction du nombre d'étalons répondant aux conditions particulières)

Conditions particulières :

- Être inscrit au programme d'élevage
- Être adhérent de l'ANR à jour de cotisation au plus tard au 31/12/2018
- Juments de 3 ans : soit saillie l'année en cours, soit présentée en épreuve utilisation ou travail
- Etalonnage : carnet de saillie l'année en cours avec des juments saillies, signature de la charte de l'étalonnier et présentation en concours

29/05/18



RACES D'ÂNES



Politique d'encouragement filière âne et mulet

25

France **ANES**
& MULETS

Répartis par la Fédération :

• **100 % Politique spécifique race :**

- ✓ Races définissent leur politique et la répartition par catégorie

Conditions particulières :

- Engageur adhérent à l'ANR de sa race

29/05/18





Politique d'encouragement Âne bourbonnais

- 100% Modèle et allure
- ✓ 1 concours primé
- ✓ Prime identique indépendante du classement
- ✓ Coefficients / catégories

	Age	Conditions	Coefficient
Anons (mâle, femelle et hongre)	1		
	2		0,5
	3		
Baudet		approuvé	0,5
		Revue , avec un carnet de monte dans l'année	2
Anesses		Non suitée	0,5
		Non suitée et saillie dans l'année	1,2
		Suitée, non re-saillie	1
		Suitée et resaillie dans l'année	1,2

- ✓ Conditions particulières:

Encageur membre de l'ANR

Seront primés les baudets qui ont obtenu un carnet de saillies dans l'année

Objectifs de sélection :

Développer le nombre d'individus



Politique d'encouragement âne du Cotentin

- 70% Modèle et allure

	Age	Coefficient de la P2	Nb participations encouragées
Anons mâles, hongres et femelles	1 an	0,4 / 0,6 si TTS	1
	2 ans	0,5 / 0,7 si au moins 1 épreuve travail	1
Jeunes ânes mâles ou femelles	3 ans	0,6	1
Jeunes ânes hongres	3 ans	0,3	1
Baudets à la revue		0,9	1
Anesses suitées	15 ans et -	1	1

- 30 % Epreuves de Travail

	Age	Coefficient	Nb participations encouragées
POINTAGE	2 ans ¹	0,5	1 par épreuve
EDUCATION		1	
TRAVAIL EN MAIN		1	
TRAVAIL A PIED		2	

- Conditions particulières :

Engageur membre de l'ANR

Anesse suitée et doit être saillie l'année en cours, âgées de maximum 15 ans

Anesse de 3 ans : soit saillie l'année en cours, soit présentée en épreuve utilisation ou travail



Politique d'encouragement Âne de Provence

- **80% pour le modèle et allure**
- ✓ 1 concours primé
- ✓ P1/P2/P3/P4 selon P1>75>P3 ,
montant 1,5/1/0,5/0
- **20% pour les épreuves TRAVAIL**
 - Dans la limite d'une surprime par épreuve et par équidé

Catégorie	Age	Coefficient P2
Anons (mâle, femelle et hongre)	1	1
	2	1,2
	3	
Anesses suitées	18 Ans et -	1,5
	Non suitées	3 à 17 ans

Age	Conditions	Montant maximum
1	Participation TTS	10€
Anons (mâle, femelle et hongre)	Participation Pointage	10 €
	2 et 3 Participation à une épreuve d'éducation ou de travail en main et épreuve PEJET Travail 3 ans	15 €
	Test réussi	5 €
	Test non réussi mais équidé non éliminé	

- ✓ Conditions particulières :
Engageur membre de l'ANR

Objectifs de sélection :

Âne utilisé pour des travaux en montagne et moyenne montagne (en particulier pour la transhumance) pour le transport de charges importantes (sel, matériel, agneaux ...)

Âne charpenté, à ossature forte avec un dos tendu et relativement court pour supporter les charges sur des bâts adaptés, dans des chemins escarpés et également capable de travailler en maraîchage.



Politique d'encouragement âne des Pyrénées



www.ânespyrenees.fr

- 100% pour le modèle et allure
- ✓ 1 concours primé
- ✓ P1/P2/P3/P4 en répartition 20/60/20 et montant 1,5/1/0,5/0
- ✓ Coefficient/catégorie:
 - mâle et femelle de 1 an - Coef. **0,3**
 - mâle et femelle de 2 ans - Coef. **1** si participe à 1 M&A + 2 épreuves Travail du PEJET
 - Et femelle de 3ans - une surprime sera attribuée pour les ânes ayant participé 1 M&A + 2 épreuves Travail du PEJET (le montant total des surprimes correspondra à 30% maximum de l'enveloppe)
 - poulinières suitées - coef. **1**
- ✓ Conditions particulières :

Objectifs de sélection :

Développer et maintenir le nombre de naissances

Augmenter la qualité de l'élevage

Maintenir nos 2 types dans la race et les amener vers leur utilisation d'origine à savoir :

- pour les ânes gascons le portage et le maraichage

- pour les ânes catalans l'attelage et l'âne de selle. Des baudets de grandes tailles destinés à la production Mulassière devront être conservés afin de pouvoir servir les juments de trait et de territoire